



Registre dématérialisé

par mail : [enquete-publique-4589@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4589@registre-dematerialise.fr)

Saint-Julien-en-Genevois, le 16 mars 2017

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous désirons consigner sur le registre les éléments suivants :

Pour ce qui concerne spécifiquement le quartier de Ternier, nous trouvons le projet de modification intéressant.

La création de la zone U4 particulièrement apporte une protection patrimoniale intéressante. Nous proposons toutefois de remettre la parcelle N° 60, bâtie d'une maison individuelle qui vient d'être rénovée, dans la zone U4. (voir plan en pièce jointe)

L'ajout d'espaces verts protégés va aussi dans une direction souhaitable. Question : la légende prévoit une couleur verte, mais ces espaces verts protégés prennent différentes nuances de vert, quelle en est la signification ? En l'état cela génère un flou qui peut être diversement interprété.

Le tracé à l'entrée du hameau en direction de la gare d'une zone patrimoniale Ucp est également intéressant, quoique nous ayons des remarques à son sujet.

- La première concerne les limites de la zone vers les voies de chemin de fer. En effet pourquoi arrêter cette zone sur une ligne peu évidente et ne pas la prolonger jusqu'au chemin de fer ? (voir le plan annexé).
- La deuxième concerne le classement en Ucp. Il nous paraît brutal de passer directement de U4 à Ucp, de R+1+combles à R+4+combles. La protection patrimoniale de la zone ne semble pas adéquate, les bâtiments restants sur cette zone n'étant pas très anciens. Nous proposons en conséquence une zone U2(p?) R+2+combles. Cela correspond à l'immeuble existant sur la zone (le Céliane parcelles 1 et 2)). Cela permettrait aussi d'éviter un « effet canyon » grâce au retrait par rapport à l'avenue de Ternier et à une hauteur raisonnable prévus pour la zone U2. Cela nous semble également un compromis acceptable pour les propriétaires concernés.

Nous revenons sur nos remarques concernant la zone 2AUH, en attente d'urbanisation le long de la voie ferrée, parcelles 151-155 (voir plan annexé). Nous demandons le retrait de cette réserve et son retour en zone N, ainsi que de la voie d'accès prévue par la réserve N° 41.

Nos arguments sont :

- La zone est en zone inondable selon les documents des PLU précédents.
- L'urbanisation de cette zone fermerait le long corridor biologique qui borde la voie ferrée, depuis la limite ouest de la commune jusqu'à la limite est de la commune.

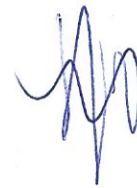
- La construction d'immeubles dans cette zone fait craindre une atteinte au grand paysage répertorié au SCOT que constitue ce corridor biologique.
- L'urbanisation de cette zone nécessiterait la création d'une nouvelle voie qui serait une atteinte encore plus forte au corridor biologique au vu de l'étroitesse de la zone N en arrivant du côté de l'ancienne route d'Annecy.
- Cette voie arriverait à raz du passage à niveau qui deviendrait alors très dangereux, et impossible à sécuriser.
- Cette voie serait un véritable aspirateur à voitures aux heures d'affluence. Est-il raisonnable d'amener un trafic supplémentaire derrière les voies de chemin de fer, saturant encore plus les passages à niveau ?

Nous faisons également une remarque sur la disparition de la mention des zones inondables sur les documents graphiques proposés dans cette enquête publique. Dans notre triste époque de réchauffement climatique il nous semble illusoire de penser que nous échapperons aux épisodes de précipitations extrêmes prévues par les scientifiques. Il serait important que ces zones soient notifiées sur le document graphique pour permettre un développement durable et serein de notre ville.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous prions Monsieur le Commissaire Enquêteur, de recevoir l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'association

Marc Babel - Président



Annexe : Présentation Graphique